



DÉPACS et reprise de mes biens

Par DR35

Bonjour,
j'espère que ma première question trouvera une solution je ne sais pas trop si je suis dans la bonne catégorie de forum à vous de me dire (désolé)

Je suis officiellement dépacé depuis le mois d'octobre mon ex a récupéré la maison familiale en me rendant la partie financière convenue. Depuis j'essaie de récupérer les biens qui sont dans la maison qui m'appartient et là c'est un cauchemar, je n'arrive pas à obtenir une date pour venir chercher les meubles, etc et il y a aussi l'argent du compte commun bancaire.

Ma question est : y a t'il un moyen légal pour faire accepter mon ex à ce que je récupère et puisse enfin reprendre une nouvelle vie ? A titre indicatif j'ai 2 enfants que je vois le weekend

Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Quand vous avez conclu le partage de la maison, n'aviez vous pas aussi tenu compte des meubles et du compte joint ? Sous quelle forme avez vous convenu de cette partie financière ?

Pour les meubles, "possession vaut titre", ce qui implique que sans facture prouvant votre propriété, il sera compliqué voire impossible de les récupérer.

Pour le compte, il est urgent de le cloturer ou que l'un de vous le reprenne à son usage exclusif. Le solde est considéré 50/50, mais à quelle date ? C'est à vous de prouver à la banque votre droit à partager le solde de ce compte.

Vous pouvez tenter une conciliation ou encore consulter un avocat.

Par DR35

Yapasdequoi,
Il ne fait pas état de récupération des meubles ou de compte commun dans le partage de la maison c'est le rachat de ma part que mon ex a effectué avec l'aide bien sûr d'un notaire d'un notaire.

Je n'ai pu prendre que mes valises. Car pas de date de mis en place pour effectuer le vrai déménagement.

Par yapasdequoi

Envoyez un courrier à votre ex en proposant une date et une liste de mobilier. Vous verrez sa réponse... ou pas. Ensuite comme déjà dit, soit un conciliateur soit un avocat.